## **CANDIDATS LIBRES A UN CAP**

## Procédure et pièces à joindre

Sur CYCLADES, menu INSCRIPTION - Génération de documents, éditer les confirmations d'inscription. Point de vigilance : les convocations et relevés de notes seront disponibles uniquement dans votre espace Cyclades, aucun envoi postal ne sera effectué.

Le candidat veillera à joindre les documents suivants à sa confirmation d'inscription qu'il adressera au Rectorat en précisant sur l'enveloppe Bureau de la voie professionnelle – CAP et la spécialité présentée.

## ATTENTION, SEULES LES PERSONNES MAJEURES PEUVENT PRESENTER LE CAP EN CANDIDAT LIBRE

- la confirmation d'inscription datée et signée.
- la photocopie d'une pièce d'identité : livret de famille <u>ou</u> passeport <u>ou</u> carte nationale d'identité <u>ou</u> titre de séjour ;
- **en cas de bénéfice ou report de notes** : joindre la photocopie du relevé de notes (les notes à <u>conserver</u> seront <u>entourées</u> en rouge et doivent figurer sur la confirmation d'inscription) ;
- en cas de dispense d'épreuves : joindre la photocopie obligatoire du diplôme et/ou du relevé de notes.

## Particularités :

- pour les candidats de moins de 25 ans au 31 décembre 2022, la preuve que le candidat est en règle avec les obligations militaires et civiques :
- soit le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ;
- soit la copie de l'attestation provisoire, l'attestation d'exemption, l'attestation de recensement ou l'attestation de situation administrative pour les candidats âgés de 16 à 18 ans.
- pour les diplômes visés par l'arrêté du 22 juillet 2019 des secteurs du bâtiment, des travaux publics, de la métallerie et du bois : joindre l'attestation de formation à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur (voir liste en annexe) ;